



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 07/12/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme DARGELOSSE), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH (a procuration pour Mme COURROS).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à Mme DAUGREILH), M. DUCASSE, Mmes ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G**Délibération n°13****DELIBERATION****Rapporteur : M. LAMOTHE****Objet : Ville de TARTAS – CCPT – prestation de PAT au profit des communes**

M. LAMOTHE présente le projet :

Comme vous le savez la communauté de communes du Pays Tarusate a délibéré sur le principe de mise à disposition auprès des Communes membres qui en expriment la volonté, des services techniques et du matériel de la CCPT. (Point à temps automatique et niveleuse) afin d'intervenir sur la voirie communale.

Aussi, il est proposé à notre assemblée que la commune de TARTAS conclue une convention avec la CCPT de mise à disposition des services techniques de la CCPT pour l'entretien de la voirie communale, et ce à compter de 2017. Sur proposition du conseil communautaire, il demandé à notre assemblée d'accepter les coûts unitaires de fonctionnement ci-après pour l'année 2017, établis en prenant en compte les charges de personnel, de fournitures et le coût de renouvellement du bien :

Service	Unité de fonctionnement retenue	Coût unitaire de fonctionnement
Point-à temps	Journée	2 300 €
Bi-couche	m2	3,20 €
Tri-couche	m2	4,20 €
Niveleuse	Journée	390 €
Tournée d'enrobé à froid (500 kg)	Forfait	480 €

.../...



Que ces coûts unitaires feront l'objet d'une révision annuelle, en fin d'année N, puis seront communiqués aux communes en début d'année N+1, pour application au cours de la dite année.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

ACCEPTE les coûts unitaires de fonctionnement pour l'année 2017, établis en prenant en compte les charges de personnel, de fournitures et le coût de renouvellement du bien.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 **Le Maire,**
Jean-François BROQUÈRES